

# Toolbox Agenda 2030 pour les cantons et les communes

## 1. Contexte et objectifs

La promotion du développement durable est inscrite dans la Constitution fédérale au titre de but de l'État. L'Agenda 2030 des Nations Unies forme le cadre de référence pour le développement durable en Suisse. La Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) du Conseil fédéral est l'instrument de mise en œuvre du développement durable au niveau fédéral.

Une mise en œuvre cohérente et efficace de l'Agenda 2030 à tous les niveaux de l'État est un objectif prioritaire de la politique de la Suisse en matière de développement durable. Pour pouvoir réaliser l'Agenda 2030 et atteindre ses 17 objectifs de développement durable (ODD), il est indispensable d'impliquer aussi le niveau infranational.

La « Toolbox Agenda 2030 pour les cantons et les communes » informe et soutient les cantons, les villes et les communes dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en leur fournissant un éventail de mesures à appliquer au niveau approprié. Elle s'adresse aux responsables du développement durable, aux autorités compétentes dans les différents thèmes liés au développement durable ainsi qu'aux expertes et experts, dans les cantons, les villes et les communes. Elle doit par ailleurs servir de source d'inspiration pour toute personne intéressée par le thème du développement durable.

La Toolbox Agenda 2030 est publiée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en collaboration avec le réseau des services cantonaux en charge du développement durable (RCDD), l'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS).

### Objectifs de la Toolbox Agenda 2030

- **Aide à la mise en œuvre** : la Toolbox Agenda 2030 rassemble de bons exemples et des mesures de mise en œuvre de l'Agenda 2030 prises dans les cantons, les villes et les communes pour atteindre les ODD. Elle aide les utilisatrices et les utilisateurs sur le plan professionnel et dans les différents domaines politiques.
- **Information** : la Toolbox Agenda 2030 informe sur le cadre politique et légal en relation avec le développement durable en Suisse et sur la pertinence de l'Agenda 2030 pour la Confédération, les cantons et les communes. Les utilisatrices et les utilisateurs sont incités à mettre en œuvre l'Agenda 2030 de manière efficace dans leur domaine de responsabilité.
- **Coordination** : la Toolbox Agenda 2030 montre les mesures possibles pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 et atteindre les ODD aux différents niveaux de l'État. Elle permet ainsi à l'action commune d'atteindre les objectifs supérieurs de l'Agenda 2030 et contribue à la coordination des activités, tous niveaux de l'État confondus.

## 2. Structure et contenu

La Toolbox Agenda 2030 consiste en un site Web conçu en mode dynamique, ce qui permet de le développer continuellement (p. ex. en y ajoutant de nouveaux exemples et mesures). Il est divisé en trois rubriques : « Pourquoi participer ? », « Que faire ? » et « Par où commencer ? ».

### 2.1 Pourquoi participer ?

La rubrique « Pourquoi participer ? » fournit des informations générales. Elle explique *pourquoi* les cantons, les villes et les communes doivent participer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette rubrique contient une introduction à l'Agenda 2030 et dresse une vue d'ensemble du cadre politique pour le développement durable en Suisse et des principaux instruments de sa mise en œuvre (SDD 2030, SDGital2030, rapport national, stratégies cantonale et communale).

### 2.2 Que faire ?

La rubrique « Que faire ? » regroupe les bons exemples et les mesures de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD. Elle explique *ce que* les responsables du développement durable ou de thèmes spécifiques au développement durable au niveau cantonal et communal peuvent faire pour contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD. Cette rubrique est la pièce maîtresse de la Toolbox.

### 2.3 Par où commencer ?

La rubrique « Par où commencer ? » fournit aux utilisatrices et aux utilisateurs des outils de gouvernance axés sur la pratique destinés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du développement durable. Elle explique *comment* l'Agenda 2030 et le développement durable peuvent être mis en œuvre au niveau cantonal et communal. Les instruments qui permettent d'évaluer la situation, d'élaborer une stratégie, de la mettre en œuvre, de mesurer son efficacité ou de collaborer tant à l'interne qu'à l'externe sont notamment présentés ici.

## 3. Procédure

Les exemples et les mesures ont été identifiés en collaboration avec des représentantes et des représentants des cantons, des villes et des communes, ainsi que du RCDD, de l'ACS et de l'UVS. Comme l'Agenda 2030 est très complet, la Toolbox Agenda 2030 se concentre sur une sélection de cibles des ODD (ou sous-objectifs). La sélection des cibles a été effectuée à l'aide de collections cantonales et communales de cibles pertinentes.<sup>1</sup> Les cibles ont été intégrées dans la Toolbox lorsqu'elles étaient citées dans au moins trois collections cantonales ou

---

<sup>1</sup> Les collections de cibles suivantes ont été consultées :

**Niveau communal** : profilographe communal bernois, Coord 21 (21 cibles pour les communes) ; estimation du canton d'Argovie concernant les priorités des communes ; commune d'Ittigen (priorités, tirées du rapport sur l'analyse des ODD) ; ville de Zoug

**Niveau cantonal** : canton d'Argovie : rapport sur le développement durable ; canton de Genève : concept du développement durable (information donnée par Giancarlo Copetti) ; canton de Fribourg : Stratégie de développement durable de l'État de Fribourg ; canton de Vaud : Agenda 2030 du Canton de Vaud

**Cercle Indicateurs**

deux collections communales. Au total, 66 cibles ont été identifiées comme étant pertinentes pour le niveau infranational et, partant, pour la boîte à outils. Pour une question de maniabilité, le nombre de cibles a été réduit de 66 à 40. Les 26 cibles qui n'ont pas été retenues tout en étant pertinentes pourront être prises en compte lors d'une la révision de la Toolbox Agenda 2030.

La Toolbox reprend des exemples et des mesures qui promettent une mise en œuvre particulièrement efficace de l'Agenda 2030 et des ODD. Dans ce but, le Centre pour le développement et l'environnement (CDE) de l'Université de Berne a identifié les leviers permettant une mise en œuvre efficace pour atteindre les 40 cibles pertinentes au niveau infranational. L'intégration au manuel d'une mesure ou d'un exemple suppose de pouvoir l'attribuer à un levier.<sup>2</sup> La sélection d'exemples et de mesures repose en outre sur d'autres critères (voir la « Sélection de mesures » en annexe).

---

<sup>2</sup> Exemple : *la promotion de modes de production socialement acceptables et respectueux de l'environnement* représente un levier particulièrement efficace pour la mise en œuvre de la cible 12.2a : « Les ressources naturelles en Suisse et à l'étranger ne sont pas surexploitées. Les conséquences de la consommation et de la production sur l'environnement diminuent nettement. L'empreinte écologique matérielle par personne recule clairement et devient compatible avec le but de 1,5 °C fixé dans l'Accord de Paris. » Les mesures prises pour atteindre la cible 12.2a ne sont intégrées à la Toolbox que si elles servent le levier correspondant.

# Annexe : Sélection de mesures

## 1. Critères de sélection

Les exemples et les mesures intégrés dans la Toolbox Agenda 2030 pour les cantons et les communes sont évalués sur la base de huit critères :

| Critère                    | Description   | Question pour l'évaluation   |
|----------------------------|---|--|
| 1. Utilisation d'un levier | <p>La mesure utilise un levier et provoque ainsi un effet important pour atteindre une cible en particulier. Ce critère vise à trouver des exemples et des mesures déployant un effet particulièrement important.</p> <p>Exemple :<br/>           Cible 7.2 : « D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial »</p> <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager le développement des énergies renouvelables</li> <li>- Supprimer les incitations à utiliser les agents énergétiques fossiles</li> <li>- Axer l'offre et la demande d'énergie de l'État sur les énergies renouvelables</li> </ul> | La mesure utilise-t-elle un levier ?   |
| 2. Effet sur la cible      | <p>La mesure a un effet direct important pour atteindre une cible. Cette mesure a un effet positif significatif.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure ayant une faible influence sur la cible 7.2 : distribution de prospectus dans une commune sur le thème de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments.</li> </ul>   | <p>Des conditions particulièrement favorables (p. ex. des incitations financières) pour atteindre la cible pertinente sont-elles créées ?</p> <p>Des conditions constituant des obstacles importants (p. ex. des coûts élevés) vers la cible pertinente sont-elles éliminées ?</p> |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | - Mesure ayant une grande influence pour la cible 7.2 : système d'incitation servant à financer ou à avantager fiscalement les investissements conséquents dans des installations photovoltaïques.  |   |
| 3. Transposabilité                                   | La mesure peut être mise en œuvre dans des contextes différents et peut être appliquée simplement dans différents cantons ou communes. La possibilité de mise en œuvre n'est pas liée à des conditions générales spécifiques à une commune ou à un canton.  | La mesure peut-elle être mise en œuvre dans différents contextes (commune ou canton de grande ou petite taille, cadre rural ou urbain, etc.) ?  |
| 4. Facilité  | La mesure est facile à mettre en œuvre (avec proportionnellement peu de ressources financières, besoin réduit en infrastructures et connaissances spécialisées, etc.). Elle offre en outre un bon rapport coûts / utilité.  | La mesure est-elle facile à mettre en œuvre (sans grandes ressources financières, avec un besoin moindre en infrastructures et connaissances spécialisées, etc.) ?                                      |
| 5. Caractère intergénérationnel / effet à long terme | La mesure tient compte des défis actuels et futurs, sur un horizon portant au moins à dix ans. Elle a des effets positifs à long terme. Les problèmes actuels ne sont pas résolus à la charge des prochaines générations ; de plus, les résultats et problèmes futurs sont anticipés.   | La mesure a-t-elle un effet à long terme ?<br><br>La mesure peut-elle avoir des effets négatifs à l'avenir ?  |
| 6. Visibilité des résultats                          | Des informations publiques, faciles à comprendre par tous les groupes de population, peuvent être communiquées sur les objectifs, le contenu et la mise en œuvre de la mesure. Les résultats sont concrets et visibles. La mesure contribue à rendre les principes du développement durable compréhensibles dans la pratique. | Les résultats sont-ils librement accessibles et faciles à communiquer ?   |
| 7. Implication des parties concernées                | La mesure repose sur un processus participatif. Les parties concernées, p. ex. la société civile, les ONG, etc. peuvent participer de manière adéquate à l'élaboration ou à la mise en œuvre des mesures.   | Les parties concernées sont-elles impliquées dans l'élaboration / la mise en œuvre de la mesure ?   |
| 8. Prise en compte des conflits d'objectifs          | La mesure tient compte des conflits d'objectifs. Ceux-ci sont présentés de manière transparente et les effets négatifs de la mesure sont atténués.  | Les éventuels conflits d'objectifs sont-ils identifiés et présentés de manière transparente ?<br><br>Les effets négatifs sur la mesure sont-ils atténués, p. ex. au moyen de mesures d'accompagnement ? |

## 2. Évaluation des mesures

Les mesures sont évaluées à l'aide d'une échelle qui va de 0 (« Ne correspond pas du tout ») à 3 (« Correspond tout à fait »). Les critères « Utilisation d'un levier », « Effet sur la cible » et « Transposabilité » sont doublement pondérés, les autres sont pris en compte une seule fois. Le total des points obtenu est divisé par le nombre de critères évalués. Si un critère ne peut pas être évalué, il est ignoré et n'est pas pris en compte pour l'évaluation de la mesure. La formule utilisée pour l'évaluation est la suivante : **total des points / nombre de critères évalués**

Formule : nombre de points maximum (33) / tous les critères (8) = 4,125

Si le quotient calculé (total des points / nombre de critères évalués)  $\geq 2,25$ , la mesure est intégrée à la Toolbox Agenda 2030. La personne qui a procédé à l'évaluation de la mesure doit pouvoir justifier le résultat obtenu.

### Échelle d'évaluation par critère :

#### 1. Contribution dans le champ d'action

0 = la mesure n'exerce pas d'effet de levier

2 = la mesure n'exerce qu'un effet de levier limité

4 = la mesure exerce un effet de levier modéré

6 = la mesure exerce un effet de levier important

#### 2. Effet sur la cible

0 = les conditions favorables / qui font obstacle ne sont pas prises en compte / supprimées

2 = les conditions favorables / qui font obstacle sont en partie prises en compte / supprimées

4 = les conditions favorables / qui font obstacle sont en majeure partie prises en compte / supprimées

6 = les conditions favorables / qui font obstacle sont entièrement prises en compte / supprimées

#### 3. Transposabilité

0 = la mesure n'est pas transposable à d'autres contextes

2 = la mesure est partiellement transposable à d'autres contextes

4 = la mesure est aisément transposable à d'autres contextes

6 = la mesure est parfaitement transposable à d'autres contextes

#### 4. Facilité

0 = (en relation avec les coûts) la mesure implique des ressources financières, des besoins en infrastructures et en connaissances spécialisées, etc. de grande ampleur

1 = (en relation avec les coûts) la mesure implique des ressources financières, des besoins en infrastructures et en connaissances spécialisées, etc. d'ampleur moyenne

2 = (en relation avec les coûts) la mesure implique des ressources financières, des besoins en infrastructures et en connaissances spécialisées, etc. d'ampleur limitée

3 = (en relation avec les coûts) la mesure implique des ressources financières, des besoins en infrastructures et en connaissances spécialisées, etc. très faibles

#### **5. Caractère intergénérationnel / effet à long terme**

0 = la mesure est axée sur une période de moins de 5 ans et n'a pas d'effets négatifs prévisibles

1 = la mesure est axée sur une période d'au moins 5 ans et n'a pas d'effets négatifs prévisibles

2 = la mesure est axée sur une période d'au moins 7 ans et n'a pas d'effets négatifs prévisibles

3 = la mesure est axée sur une période d'au moins 10 ans et n'a pas d'effets négatifs prévisibles

#### **6. Visibilité des résultats**

0 = les résultats ne sont pas communiqués

1 = les résultats sont communiqués

2 = les résultats sont communiqués et il est facile d'y avoir accès

3 = les résultats sont communiqués et il est facile d'y avoir accès / des tiers peuvent les utiliser (libre-accès)

#### **7. Implication des parties concernées**

0 = les parties concernées ne sont pas entendues dans le processus d'élaboration / de mise en œuvre de la mesure

1 = les parties concernées sont entendues dans le processus d'élaboration / de mise en œuvre de la mesure

2 = les parties concernées peuvent donner leur avis dans le processus d'élaboration / de mise en œuvre de la mesure

3 = les parties concernées peuvent participer à la décision dans le processus d'élaboration / de mise en œuvre de la mesure

#### **8. Conflits d'objectifs**

0 = les conflits d'objectifs ne sont pas exposés de manière transparente et sont ignorés

1 = les conflits d'objectifs sont exposés de manière transparente, mais sont ignorés

2 = les conflits d'objectifs sont exposés de manière transparente et un peu atténués par des mesures d'accompagnement

3 = les conflits d'objectifs sont exposés de manière transparente et fortement atténués par des mesures d'accompagnement

### 3. Formulaire d'évaluation d'une mesure

| Critère                                     | 0                        | 2                        | 4                        | 6                        | Justification / commentaire |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| 1. Utilisation d'un levier                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                             |
| 2. Effet sur la cible                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                             |
| 3. Transposabilité                          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                             |
|   | <b>0</b>                 | <b>1</b>                 | <b>2</b>                 | <b>3</b>                 |                             |
| 4. Facilité                                 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                             |
| 5. Caractère intergénérationnel             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                             |
| 6. Visibilité des résultats                 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                             |
| 7. Implication des parties concernées       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                             |
| 8. Prise en compte des conflits d'objectifs | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                             |

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Total des points</b>           |  |
| <b>Nombre de critères évalués</b> |  |
| <b>Quotient</b>                   |  |

|                 |   |   |
|-----------------|---|---|
| <b>Décision</b> | Mesure retenue : <input type="checkbox"/> | Mesure non retenue : <input type="checkbox"/> |
|-----------------|---|---|